

Mairie de Nemours
Madame Valérie LACROUTE
Maire
39 rue du Docteur Chopy
77140 – NEMOURS

Melun, le 15 octobre 2024

Dossier suivi par : Jade VENUTO
Chargée de développement territorial
Tél : 01.64.79.26.16
Email : jade.venuto@cma-idf.fr

Objet : Avis de la CMA IDF 77 sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Nemours

Madame Le Maire,

Suite à votre courrier du 9 octobre 2024 relatif au projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nemours, nous vous informons que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Île de France – Seine-et-Marne n'a pas d'observation à formuler.

À l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler quatre grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre de la révision allégée du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité,
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la production d'un immobilier dédié à l'artisanat,
- La réhabilitation des zones d'activités,
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes,

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour évoquer ensemble les problématiques liées à l'artisanat et réfléchir aux solutions que nous pourrions y apporter.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Thierry FROMENTIN
Président



123 OCT. 2024